



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2023**

Date de convocation : vendredi 2 juin 2023

Délibération n° CC_2023_116
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pascal
GILLARD à M. Pierre-Henri JALLAIS, M.
Stéphane TAILLASSON à Mme Françoise
LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à M. Francis
GRELLIER, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent
DAVIET à Mme Evelyne PARISI, M. Pierre DIETZ
à M. Jean-Luc FOURRE, M. Jean-Philippe
MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme
Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de
la Saintonge Romane - Désignation de
représentants - modification

Le 8 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Marie-France DREY, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Eliane TRAIN

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que, par délibération du 5 avril 2022, la Communauté d'Agglomération de Saintes a désigné le Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane comme étant la structure porteuse de la candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local de la Saintonge Romane sous la forme d'un Développement Local par les acteurs locaux (DLAL) pour la période de programmation des fonds européens notamment Leader et Feder OS 5 2021-2027.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juin 2022, la Communauté d'agglomération de Saintes a approuvé le dossier de candidature adressé à la Région Nouvelle Aquitaine pour bénéficier des fonds européens Leader et Feder (3 305 618 €). Ce dossier prévoit la création d'un Groupe d'Action locale (GAL) en charge de l'animation et de la gestion de ce programme composé de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants dont 10 membres publics titulaires et 10 membres publics suppléants.

Le collège public est composé :

- du Président du Pays de la Saintonge Romane et de son suppléant ;
- du représentant du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de son suppléant ;
- de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire de l'agglomération de Saintes ;
- de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire Cœur de Saintonge ;
- de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, élus municipaux ou délégués communautaires du territoire de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022 ont été désignés à parité de femmes et d'hommes les 4 représentants titulaires (M. Frédéric ROUAN, M. Joseph DE MINIAC, Mme Florence CAILLAUD et Mme Aurore DESCHAMPS) et 4 représentants suppléants (M. Fabrice BARUSSEAU, M. Alain MARGAT, Mme Mireille ANDRÉ, Mme Bernadette LANTERNAT) pour le territoire de l'agglomération de Saintes afin de pouvoir réunir le comité de programmation des aides européennes dès le dossier de candidature approuvé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Suite à la démission de Mme Mireille ANDRÉ de son mandat de Maire et de Conseillère municipale de la commune de Saint Césaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant.

Il est proposé à cet effet, pour le territoire de l'agglomération de Saintes, la candidature de :

- Madame Christelle BASSO-FIN, Conseillère communautaire titulaire,

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu les délibérations n° CC_2022_54 du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2022 et CC_2022_97 du Conseil Communautaire en date en date du 7 juin 2022 relatives à l'appel à Candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local de la Saintonge Romane sous la forme d'un Développement Local par les acteurs locaux (DADL) pour la période de programmation des fonds européens notamment Leader et Feder OS5 2021-2027,

Vu la délibération n° CC_2022_195 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2022 portant désignation de représentants au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de la Saintonge Romane
- Désignation de représentants - modification,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de désigner** comme représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération au sein du GAL du Pays de Saintonge Romane la personne suivante :

- o Madame Christelle BASSO-FIN, Conseillère communautaire titulaire en remplacement de Madame Mireille ANDRÉ.

- de charger Monsieur le Président de la notification de la présente délibération au Pays de Saintonge Romane.

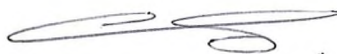
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité du scrutin secret l'ensemble de ces propositions par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Eliane TRAIN

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.